

THIBAUT LANXADE vice-président du MEDEF



UNE RÉVOLUTION QUI DOIT PROFITER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La seconde Directive européenne sur les services de paiement (DSP 2) a séparé les fonctions clés de tenue de compte, et favorise l'entrée de nouveaux acteurs dans les paiements. Qu'en attendez-vous ?

La disruption du secteur des moyens de paiement qui se fait sous l'impulsion des innovations technologiques, de produits, de services ou d'usages conduit à une reconfiguration de l'écosystème. La réglementation européenne tâche de prendre en compte ces évolutions tout en favorisant l'entrée

de nouveaux acteurs. L'émergence de nouveaux acteurs dans les paiements représente à la fois une belle opportunité et un défi pour notre économie. Il s'agira de faire en sorte que le développement de nouveaux usages et de nouvelles technologies se traduise par des gains de croissance et de compétitivité pour nos entreprises. Cela ne sera possible que si les modèles de paiement qui

émergeront s'inscrivent dans le respect des exigences requises de sécurité, d'accessibilité et de simplicité afin de répondre aux attentes des consommateurs finaux. Dans un contexte d'intense compétition internationale et où l'avantage comparatif dont bénéficiait la France

avec la carte à puce est remis en cause, il sera crucial que la réglementation soit garante d'un réel *level playing field* entre les différents acteurs à l'échelle européenne et internationale et, pour y parvenir, un travail important de fond reste à mener !

« Une plus grande intégration des marchés européens ne peut être que bénéfique pour l'ensemble des entreprises »

Quels ont été les apports concrets pour les entreprises du passage au SEPA d'août 2014 ?

Quels sont les avantages attendus pour les entreprises dans le futur ?

Dans la conjoncture actuelle, avec une croissance atone, une plus grande intégration des marchés européens ne peut être que bénéfique pour l'ensemble des entreprises et en particulier pour les TPE et PME.

Le monde des services de paiement connaît un bouleversement sans précédent sous le double effet des innovations technologiques et des évolutions réglementaires au sein de la zone euro. Il y a là une opportunité pour mieux servir les consommateurs et offrir aux entreprises des nouveaux moyens d'être plus efficaces et compétitives. C'est une occasion pour la France de créer une filière d'excellence.



La réglementation européenne tâche de prendre en compte ces évolutions tout en favorisant l'entrée de nouveaux acteurs.

REPÈRES

Thibault Lanxade, 46 ans, a commencé sa carrière dans des entreprises industrielles et commerciales. Il a créé une première entreprise en 2008 puis AlgoLinked en 2014. Parallèlement à ce parcours entrepreneurial, Thibault Lanxade s'est très tôt engagé au service de la cause patronale et de l'entreprise notamment au sein de Positive Entreprise avec « 3 minutes pour convaincre » et au sein d'organisations professionnelles représentant ses secteurs d'activité. En 2013, il a intégré le conseil exécutif du MEDEF et a été nommé président du Pôle entrepreneuriat et croissance du MEDEF. Depuis 2015, il est vice-président du MEDEF en charge des TPE-PME.



© BLENDE11.PHOTO / FOTOLIA.COM

L'utilisation d'instruments de paiement simplifiés, fiables et communs pour l'ensemble des pays de la zone SEPA a été source de nombreux avantages et de nouvelles opportunités pour les entreprises.

L'utilisation d'instruments de paiement simplifiés, fiables et communs pour l'ensemble des pays de la zone SEPA a été source de nombreux avantages et de nouvelles opportunités pour les entreprises : le développement de l'activité à l'export en leur facilitant la conquête de nouveaux marchés et le développement de nouveaux services à l'échelle européenne, la mise en place d'économies d'échelle sur le traitement des flux entrants et sortants. En outre, la mise en place du SEPA permet également une meilleure gestion de la trésorerie *via* la rationalisation de la chaîne de facturation et de paiement (réduction des temps de traitement, meilleur suivi du compte client et du recouvrement des créances). Or, l'amélioration de la gestion de trésorerie est un point d'autant plus crucial que nos entreprises sont déjà fragilisées par la faiblesse de leurs marges.

Quelles sont pour vous les trois priorités en matière d'adaptation résiduelle de la France aux exigences du SEPA et de la numérisation ?

Dans le cadre des dernières adaptations résiduelles de la France au SEPA, un de nos principaux points concerne la migration des produits dits de niche tels que notamment le prélèvement SEPA

interentreprise. Nous serons très attentifs aux éventuelles répercussions sur les entreprises qui découleraient des difficultés rencontrées par les grands créanciers publics lors de leur migration vers un nouvel instrument SEPA destiné à recouvrer les impôts et taxes auprès des entreprises.

Quel est pour vous l'avenir des deux instruments de paiement majeurs français : le chèque ? la carte bancaire ?

Au fil des innovations et des nouveaux usages, de nouveaux instruments innovants devraient naturellement se développer pour progressivement remplacer le chèque. C'est d'ailleurs l'un des axes de travail du Comité national des paiements scripturaux, instance de concertation au sein de laquelle siège le MEDEF et qui rassemble l'ensemble des représentants de l'écosystème tels que par exemple les établissements bancaires qui en assurent la vice-présidence.

Bien que l'on constate une nette tendance baissière depuis quelques années,

rappelons que l'utilisation importante du chèque reste une singularité française. En ce qui concerne la carte bancaire qui est le moyen de paiement privilégié des Français, le développement de nouveaux usages au travers du mobile ou d'objets connectés pourrait venir changer la donne. Au-delà de l'aspect technologique, ce qui conditionnera leur évolution restera toujours pour le client final, qu'il soit consommateur ou entreprise, la confiance, la simplicité et la sécurité du moyen de paiement.

L'European Retail Payments Board a initié le développement de l'Instant Payment en Europe, un mode de paiement à dénouement quasi immédiat et fonctionnant en permanence. Qu'en attendez-vous ?

Le monde va vite, les entreprises doivent s'adapter en permanence dans un environnement en perpétuel mouvement. La numérisation de notre économie pousse naturellement les usages vers une instantanéité. En un sens, il semble logique que cela se traduise par une instantanéité des paiements. Il ne devrait y avoir que des avantages au développement d'un tel instrument de paiement paneuropéen en particulier pour les TPE et PME exportatrices qui bénéficieraient ainsi d'un marché européen des paiements plus intégré. Plus largement, les bénéfices pourraient se révéler nombreux pour les entreprises

et se traduire par des gains de croissance et de compétitivité : une meilleure adaptation aux nouveaux usages des utilisateurs en particulier en ce qui concerne le commerce électronique ; une automatisation des processus avec un gain d'efficacité sur la gestion de la trésorerie des entreprises ; des paiements électroniques de proximité facilités ou encore, à terme, permettre le développement de nouvelles solutions innovantes en matière de

« 25 % des défaillances d'entreprises seraient dues à des retards de paiement »

permettre le développement de nouvelles solutions innovantes en matière de

m-payments et de facturation électronique. Au-delà de tous ces bénéfices, j'en attends surtout que cela puisse permettre de mettre un terme aux difficultés rencontrées par les TPE et PME face aux nombreux impayés et retards de paiement. Selon certaines statistiques, 25 % des défaillances d'entreprises seraient dues à des retards de paiement et plus de 13 milliards d'euros manqueraient dans les caisses des PME françaises!

Dans la zone euro, y a-t-il besoin d'initiatives nouvelles, notamment pour faciliter des opérations transfrontalières et l'interopérabilité ?

Au niveau européen, beaucoup d'initiatives ont été lancées et notamment, je pense au passage au SEPA qui a permis de mettre en place des instruments de paiement communs. Cette première étape, à laquelle le MEDEF s'est fortement associé pour accompagner les entreprises dans cette transition, a été essentielle. Au-delà, une palette riche d'instruments est d'ores et déjà disponible et d'autres initiatives telles que l'*Instant Payment* devraient voir le jour. Ce qui me semble le plus utile dans l'immédiat serait de mettre en place une initiative européenne en matière de cybersécurité dont les enjeux sont très importants pour les entreprises. En effet, selon une récente étude (NTT Com Security), une cyberattaque coûterait en moyenne 773 000 euros à une entreprise. Ce qui peut être fatal pour une entreprise et en particulier pour une PME.

Y a-t-il des besoins mal couverts en termes de modes ou de moyens de paiement pour lesquels les fintechs apportent des réponses concrètes ?

Les *fintechs* participent à la disruption du secteur des moyens de paiement. Elles vont vite, sont agiles et initient de nom-

breuses innovations qui permettent de développer de nouveaux usages. Au même titre que les banques qui, ne l'oublions pas, innoveront chaque jour en réalisant de nombreux investissements dans ce domaine et s'associent avec certaines *fintechs* pour créer des synergies. La disruption du secteur se traduira par une nouvelle

donne à terme et de nombreux défis restent à relever dans cette compétition internationale. Il faudra impérativement que l'innovation se traduise par des gains de compétitivité pour les entreprises et en particulier les TPE et PME dont les moyens de paiement innovants pourraient constituer un levier de différenciation et de fidélisation des consommateurs et contribuer à tirer la croissance et gagner des parts de marché. Face au « phénomène » des *fintechs*, en tant qu'entrepreneur, je ne peux que me réjouir de voir émerger de jeunes entreprises et *start-ups* innovantes qui sont à la pointe de la recherche, développent de nouveaux modèles et services et créent de

l'emploi. Le MEDEF a d'ailleurs, dans le cadre de l'université du numérique du MEDEF qu'il organise tous les ans, mis en valeur certaines jeunes pousses. Et en tant qu'utilisateur, je suis également très attentif aux questions de sécurité.

Quelle doit être la prochaine étape dans les évolutions en France dans le domaine des moyens de paiement ?

Nous assistons aujourd'hui à une reconfiguration du secteur des moyens de paiement, c'est à la fois un défi et une opportunité. Après la révolution de la carte à puce où la France avait naturellement su imposer son leadership, le mobile et les objets connectés sont les prochaines évolutions. Nous disposons de tous les atouts en France pour créer les conditions d'un écosystème qui soit à la fois fertile pour faire des moyens de paiement une filière française d'excellence en matière notamment d'innovation mais également un levier de croissance et de compétitivité pour l'ensemble des entreprises françaises. Ne laissons pas les entreprises et les banques françaises se faire distancer à un moment si crucial! ■

Propos recueillis par Hervé Sitruk

```
s.send("Host: " + sys.argv[1])
s.close()
for i in range(1, 1000):
    attack()
import socket, sys, os
print "][CYBER ATTACK" + sys.argv[1]
print "injecting " + sys.argv[1]
def attack():
    #pid = os.fork()
    s = socket.socket(socket.AF_
```

Ce qui me semble le plus utile dans l'immédiat serait de mettre en place une initiative européenne en matière de cybersécurité dont les enjeux sont très importants pour les entreprises.